

Aviséa
Conseil RH & inclusion

PARCOURS FORMATION

MANAGER INCLUSIF

À distance ou présentiel en Ile de France 1 250 € HT*
Présentiel autres régions, nous consulter

**TVA 20% applicable*

1/2 journée (3h)

Manager , RH

Effectif :
12 personnes max. et. 6 min.

Pré -requis :
maîtriser la langue française

Modalité et délais d'accès : L'organisation et l'animation d'une formation sont possibles sous 3 semaines.
Envoi du lien teams après validation du devis par le client et au minimum 2 semaines avant le début de la formation

2026 ÉDITION



CONTENU PEDAGOGIQUE

Le quiz de connaissance facultatif disponible depuis la plateforme d'inscription

Nous proposons l'élaboration d'un quiz d'auto-évaluation que le postulant est amené à réaliser dans les jours précédant le parcours de formation via la plateforme d'inscription.

Organisation :

- Validation préalable du questionnaire,
- Nombre de questions : 20 questions environ
- Durée moyenne du questionnaire en ligne : moins de 10 min
- Durée du déploiement : lors de la phase d'inscription
- Outil de questionnaire : LimeSurvey
- Diffusion : via la plateforme d'inscription

Objectifs :

- Définir l'inclusion
- Comprendre les situations entrant dans le périmètre du management inclusif
- Proposer des situations et les postures associées
- Comprendre ses stéréotypes et les biais décisionnels
- Pouvoir se projeter sur les éléments/notions/connaissances à acquérir

Livrable :

- Résultats du questionnaire : 4 profils de managers
- Réponses au questionnaire

MODULE 1

Lutter contre les stéréotypes pour manager la diversité

Objectifs pédagogiques :

- Distinguer les terminologies autour de l'inclusion et de la diversité
- Décomposer les stéréotypes et les biais décisionnels
- Expliquer les situations dans lesquelles l'inclusion est partie prenante au sein de la démarche managériale
- Transmettre les postures appropriées

Séquences de la formation :

- **Séquence 1** : Tour de table, présentation du parcours et des participants - Ice breaker : définition de l'inclusion (quiz) - *5 min*
- **Séquence 2** : echanges et partages sur des situations et cas concrets (professionnels et/ou personnels) rencontrés par les managers pour contextualiser l'inclusion en entreprise (post-it) - *10 min*
- **Séquence 3** : Stéréotypes et biais décisionnels : 3 motions designs associés à la démarche managériale - *30 min*
- **Séquence 4** : Fin de session - debrief - bilan - 15 min

Formalisation du travail hors formation

Outils d'animation :

- Teams permettant la réalisation de visioconférences et le partage de fichiers et de supports
- Beekast permettant l'animation des différentes séquences de l'atelier (tableau blanc, Post-it, questionnaire, etc.)
- Mises en situation (adaptées au mode distanciel)+ utilisation de vidéos (motions design)

Modèle d'évaluation :

Evaluation sommative et/ou quizz de fin de formation.

Recruter inclusif et faire évoluer ses pratiques

MODULE 2

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les conséquences de la singularité dans un CV
- Gérer la notion la confidentialité/discrétion au sujet des informations sur le handicap
- Comprendre le respect des informations personnelles et la vie privée

Séquences de la formation :

- **Séquence 1** : Ice Breaker - Echanges avec le groupe sur les bonnes pratiques lors du recrutement et les postures associés - *5 min*
- **Séquence 2** : Etude de CV : comprendre le parcours et savoir lire entre les lignes (post-it) - *25 min*
- **Séquence 3** : Le handicap en entretien : travail sur des istuations permettant de travailler les postures du recruteur inclusif - identifier des postures inclusives - *20 min*
- **Séquence 4** : Fin de session - debrief - bilan - *5 min*

Outils d'animation :

- Teams permettant la réalisation de visioconférences et le partage de fichiers et de supports
- Beekast permettant l'animation des différentes séquences de l'atelier (tableau blanc, Post-it, questionnaire, etc.)
- Mises en situation (adaptées au mode distanciel)+ utilisation de vidéos (motions design)

Modèle d'évaluation :

Evaluation sommative et/ou quizz de fin de formation.

MODULE 3

Assimiler les bonnes pratiques du management inclusif

Objectifs pédagogiques (à ajuster) :

- Distinguer les clés du maintien dans l'emploi : la démarche de compensation naturelle
- Ordonner les étapes du suivi médical des collaborateurs (VIPvisite de pré-reprise, etc.)
- Répertorer les aides apportées par l'entreprise pour les collaborateurs en situation de handicap
- Développer une communication sur le handicap dans l'équipe de travail

Séquences de la formation :

- **Séquence 1** : Ice Breaker - Echanges avec le groupe sur les bonnes pratiques lors du maintien - Postures - *15 min*
- **Séquence 2** : Accompagner un aménagement de poste : jeux de piste pour reconstituer les étapes du process de maintien au sein de leur entreprise afin d'accompagner un collaborateur dans son intégration - *25 min*
- **Séquence 3** : Intervention de la Mission Handicap de l'entreprise et présentation des acteurs, Questions/Réponses - *15 min*
- **Séquence 4** : Fin de session - debrief - bilan - *5 min*

Outils d'animation :

- Teams permettant la réalisation de visioconférences et le partage de fichiers et de supports
- Beekast permettant l'animation des différentes séquences de l'atelier (tableau blanc, Post-it, questionnaire, etc.)
- Mises en situation (adaptées au mode distanciel)+ utilisation de vidéos (motions design)

Modèle d'évaluation :

Evaluation sommative et/ou quizz de fin de formation.

OUTILS ET ASSISTANCE

OUTILS D'ANIMATION

Outil Kahoot

Nous utilisons l'outil Kahout nous permettant au travers de l'application de partager nos contenus et de réaliser des animations (Quizz, sondage, intelligence collective, etc.).
Nul besoin de télécharger de logiciel, les participants se connectent directement sur Internet via un lien envoyé en direct dans le fil de conversation de Teams).
Nous suivons les réponses et les apports des différents participants en live.





ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Chaque stagiaire bénéficie, tout au long de la formation et après la dernière session, d'une assistance pédagogique assurée par le formateur. Il est joignable par e-mail ou par téléphone (coordonnées figurant dans la convocation) et répond aux questions sur les contenus, les exercices et la mise en pratique dans un délai maximum de 72 heures ouvrées.

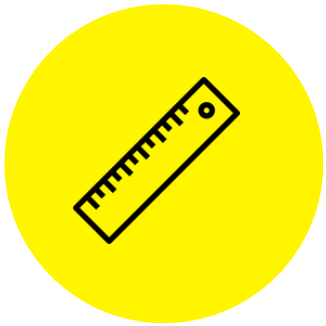
Pour les formations en distanciel, les sessions se déroulent en classe virtuelle via Microsoft Teams (ou autre interface). Le lien de connexion est envoyé avec la convocation. En cas de difficulté technique (connexion, son, partage d'écran, accès aux supports), le stagiaire peut contacter le formateur, avec une prise en charge immédiate pendant les sessions.
Les supports pédagogiques sont mis à disposition par e-mail à l'issue de chaque session
Pour les formations en présentiel, le formateur assure l'accompagnement pédagogique sur place. Les supports sont remis par e-mail et l'assistance pédagogique décrite ci-dessus reste accessible après la formation.

AVISÉA, C'EST QUOI ?



EXIGENCE

L'objectif de nos formations est de faire évoluer les idées préconçues et de déconstruire les stéréotypes. Afin d'amener les participants à s'interroger, il est nécessaire de leur poser les bonnes questions et de rechercher de nouvelles façons d'agir.



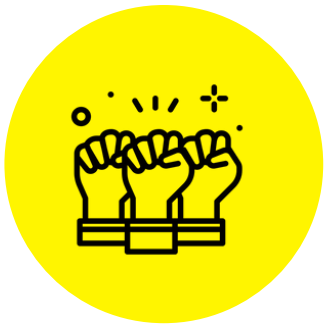
SUR-MESURE

Pour mieux répondre à chaque problématique et d'être au plus proche de la réalité de nos clients, nous réalisons en amont un brief afin de répondre au mieux à leurs attentes. Nos formations sont ajustables, personnalisées et réfléchies en fonctions de leurs besoins et du public concerné



EXPERTISE

5 consultants experts et passionnés par les thématiques du handicap, de la diversité et de l'inclusion sont mobilisés dans la création des formations et dans l'animation de celles-ci.



IMPLICATION

La participation des participants est importante lors de nos formations afin de les rendre interactives, ce qui favorise l'apprentissage et maintient l'attention. Nous souhaitons avec eux, partager une expérience riche en bonnes pratiques, d'anecdotes dans le but faire émerger des solutions durables et réalistes.



COMMUNICATION

Une ambiance bienveillante et positive vous est proposée lors de nos formations afin de rester à votre écoute et répondre au mieux aux besoins des collaborateurs.



INCLUSIF

Nos formations peuvent se dérouler en présentiel comme en distanciel, pour tout niveau d'expertise. Nos formations peuvent être adaptées aux différentes situations de handicap. Nous souhaitons vous proposer une solution qui s'adapte à chacun des participants.

SUR-MESURE

1

AFFINER LE BESOIN

- Public, contexte, attentes, objectifs, durée et mode d'animation
- Adaptation de l'offre commerciale le cas échéant (selon la durée et le nombre de sessions)

2

FORMALISATION DE LA PROPOSITION

- Trame de contenus avec timing adapté aux besoins pédagogiques

3

PROPOSITION COMPLETE

- Appropriation des contenus propres à l'entreprise (accords, anciennes communications, formations…)
- Supports de formation proposés par Aviséa
- Amendements et validation par le client

4

OUTILS PEDAGOGIQUES & QUESTIONNAIRE

- Proposition d'outils pédagogiques qui seront également à valider par le client
- Proposition d'outil d'animation (à distance le cas échéant)
- Questionnaires de niveau et de satisfaction

5

VALIDATION FINALE

- Signature du devis par le client et validation du délai
- Envoi des invitations Teams aux différentes parties prenantes

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de **situation de handicap**, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.

La mission sera finalisée après réception de bon de commande et de la facture

RÉTRO - PLANNING

Réunion de lancement

Etape 1

3 à 5 jours

Proposition d'une formation sur-mesure suite à l'échange réalisé préalablement

Echange complémentaire par mail ou téléphone

Validation du contenu de la formation

Etape 2

2 à 4 jours

Planning des formations

Validation du planning des formations

Etape 3

Animation du pilote de formation et intégration des retours

Suivi des retours, taux de connexion et satisfaction

NOS RÉFÉRENCES































Pour toute question relative au programme, aux modalités d'inscription, et à l'animation :
Antoine Benoist - abenoist@avisea.fr | 06 27 63 46 18

NOS CGV

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à l'ensemble des actions de formation proposées et réalisées par la société AVISEA, SAS au capital de 5 000 €, immatriculée sous le numéro 479 101 701, dont le siège social est sis 2 rue du Roule, 75001 Paris, organisme de formation déclaré sous le numéro 93.13.15082.13 et certifié Qualiopi (« AVISEA » ou l'« Organisme de formation »), au bénéfice de toute personne morale commandant une formation (le « Client »).

Article 1 - Objet et champ d'application
Les CGV définissent les conditions dans lesquelles AVISEA réalise les actions de formation décrites au devis et au programme de formation, qu'elles soient dispensées dans les locaux d'AVISEA, dans ceux du Client ou à distance (formations dites « intra » ou « inter-entreprises »). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur les conditions générales d'achat du Client, sauf accord écrit contraire. Les CGV s'adressent exclusivement à des Clients professionnels.

Article 2 - Documents contractuels et formation du contrat
Le contrat (le « Contrat ») est constitué, par ordre de priorité décroissant : (i) du devis signé et de ses éventuels avenants, (ii) du programme de formation, (iii) des présentes CGV. Le Contrat est formé à la date de réception par AVISEA du devis daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », ou de toute commande écrite du Client s'y référant. Le devis signé tient lieu de convention de formation professionnelle au sens des articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail : il comporte les mentions requises (intitulé, objectifs, durée, effectif, modalités de déroulement, de suivi et d'évaluation, prix et conditions financières) et aucune convention distincte n'est établie, sauf demande expresse du Client ou exigence de son financeur. Le devis est valable trois (3) mois à compter de sa date d'émission.

Article 3 - Programme, durée et modalités pédagogiques
Le contenu, les objectifs, le public visé, les prérequis, la durée, les dates, le lieu, les modalités pédagogiques, d'évaluation et d'accessibilité de chaque formation figurent au programme et au devis. AVISEA peut adapter le contenu, les méthodes ou les supports pour tenir compte de l'actualité, du profil des participants ou d'un besoin exprimé en cours de formation, sans en dénaturer les objectifs. Un nombre minimum de participants peut être exigé pour le maintien d'une session inter-entreprises ; à défaut, AVISEA peut la reporter ou l'annuler conformément à l'article 10.

Article 4 - Nature des obligations et modalités d'exécution
AVISEA s'engage à exécuter les formations avec le soin et la diligence propres aux règles de l'art. Elle est tenue d'une obligation de moyens : elle s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques, humains et techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation, mais ne garantit pas les résultats individuels des participants, ni leur réussite à une évaluation, un examen ou une certification, ni l'usage qui sera fait des acquis de la formation. AVISEA reste libre de l'organisation de ses moyens et conserve la qualité d'intervenant extérieur indépendant ; les formations ne sauraient caractériser un lien de subordination ni une mise à disposition de personnel.

Article 5 - Obligations du Client et des participants
Le Client s'engage à : désigner un interlocuteur chargé du suivi de la commande ; inscrire des participants correspondant au public visé et disposant des prérequis indiqués au programme ; communiquer en temps utile les convocations et informations pratiques aux participants ; pour les formations réalisées dans ses locaux ou à distance, mettre à disposition les moyens logistiques et techniques nécessaires (salle adaptée, matériel de projection, connexion, outil de visioconférence) ; signaler à AVISEA, de préférence avant le démarrage, tout besoin d'adaptation ou d'accessibilité d'un participant, afin qu'une solution puisse être recherchée avec AVISEA. Les participants s'engagent à suivre la formation avec assiduité, à signer les feuilles d'émargement (ou à valider leur présence en ligne), à respecter le règlement intérieur applicable et à compléter les évaluations demandées. Les retards, indisponibilités ou manquements imputables au Client peuvent engager sa responsabilité et donner lieu à un décalage du calendrier.

Article 6 - Prix et prestations complémentaires
Les prix sont exprimés en euros hors taxes et majorés de la TVA au taux en vigueur, sauf exonération applicable. Ils s'entendent par session, par journée d'intervention ou par participant, selon la mention portée au devis, et comprennent, sauf indication contraire, l'animation, l'ingénierie pédagogique et les supports remis aux participants. Toute prestation non prévue au devis (session supplémentaire, adaptation spécifique, participant supplémentaire en intra au-delà de l'effectif convenu, thématique additionnelle) fait l'objet d'un devis complémentaire soumis à validation écrite du Client avant toute intervention. Les tarifs peuvent être révisés annuellement au 1er janvier, sur notification préalable d'un (1) mois, sans effet sur les formations déjà commandées.

Article 7 - Frais de déplacement et débours
Sauf mention contraire au devis, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants engagés pour les besoins de la formation ne sont pas inclus dans le prix. Les débours exposés à la demande expresse du Client (location de salle, reprographie spécifique, envois, traductions, etc.) sont refacturés à l'euro, sur justificatifs.

Article 8 - Facturation, règlement et financement par un tiers
La formation est facturée à l'issue de sa réalisation (ou à l'issue de chaque session, pour les formations organisées en plusieurs sessions), sauf échéancier particulier convenu au devis. La facture est payable à trente (30) jours date de facture, par virement ou chèque, sur le compte indiqué au devis. Conformément à l'article L. 441-10 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de dix (10) points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice de tout autre recours. En cas de retard supérieur à trente (30) jours après mise en demeure restée infructueuse, AVISEA peut suspendre les formations en cours ou à venir. Toute contestation de facture doit être formulée par écrit dans les quinze (15) jours de sa réception.
Lorsque le Client souhaite faire financer tout ou partie de la formation par un opérateur de compétences (OPCO) ou un autre financeur, il lui appartient d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en communiquer l'accord à AVISEA. À défaut d'accord de prise en charge reçu avant le démarrage, ou si l'OPCO ne prend en charge qu'une partie du coût, le solde est facturé au Client, qui reste redevable de la totalité du prix en cas de refus ou de défaillance du financeur.

Article 9 - Suivi, évaluation et documents délivrés
AVISEA assure le suivi de l'exécution de la formation au moyen de feuilles d'émargement signées par demi-journée (ou de tout dispositif équivalent pour les formations à distance) et évalue l'atteinte des objectifs par les modalités prévues au programme. À l'issue de la formation, AVISEA remet ou adresse au Client : l'attestation de présence ou d'assiduité, l'attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis, ainsi que les justificatifs nécessaires au financeur. Une évaluation de satisfaction est recueillie auprès des participants.

Article 10 - Report, annulation, remplacement et absence
Toute demande de report ou d'annulation d'une session par le Client doit être notifiée par écrit. Elle est sans frais si elle intervient plus de quinze (15) jours calendaires avant la date de début prévue. Entre quinze (15) et sept (7) jours, 50 % du prix de la session concernée est facturé ; à moins de sept (7) jours, ou en cas d'absence ou de non-présentation des participants, 100 % est facturé. Ces sommes ne peuvent être imputées sur l'obligation de participation du Client à la formation professionnelle ni donner lieu à prise en charge par un financeur. Le Client peut, à tout moment avant le début de la formation et sans frais, remplacer un participant par un autre participant répondant aux mêmes prérequis, sous réserve d'en informer AVISEA par écrit. En cas d'abandon ou d'absence partielle d'un participant en cours de formation, la totalité du prix reste due, sans préjudice des règles propres aux financeurs.
AVISEA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, notamment en cas d'effectif insuffisant, d'indisponibilité de l'intervenant ou de force majeure, en en informant le Client dans les meilleurs délais. Dans ce cas, une nouvelle date est proposée au Client ou, à défaut d'accord, les sommes versées au titre de la session non réalisée sont remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

NOS CGV

Article 11 - Confidentialité
Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité de toute information, document ou donnée communiqué par l'autre Partie ou dont elle aurait connaissance à l'occasion du Contrat, à ne les utiliser que pour les besoins de la formation et à n'en permettre l'accès qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître, astreintes à une obligation équivalente. Cet engagement reste en vigueur pendant toute la durée du Contrat et cinq (5) ans après son terme. AVISEA s'engage en particulier à ne pas divulguer les situations personnelles ou professionnelles évoquées par les participants au cours de la formation, et demande à ces derniers de respecter la même discrétion à l'égard de leurs pairs.

Article 12 - Propriété intellectuelle et captation
AVISEA conserve la propriété de ses méthodologies, programmes, supports pédagogiques, outils, exercices, études de cas et savoir-faire préexistants ou développés à l'occasion de la formation. Le Client et les participants bénéficient, sous réserve du paiement intégral du prix, d'un droit d'usage non exclusif, non cessible et limité à leurs besoins internes, des supports remis. Toute reproduction, diffusion externe, adaptation ou utilisation à des fins de formation par le Client ou par un tiers est soumise à l'accord écrit préalable d'AVISEA. Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de photographier les sessions sans l'accord écrit d'AVISEA et des participants concernés.

Article 13 - Responsabilité et assurance
La responsabilité d'AVISEA ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et pour les seuls dommages directs. Sont exclus les dommages indirects, notamment perte d'exploitation, perte de chance, préjudice d'image, ainsi que les conséquences des décisions ou actions entreprises par le Client ou les participants à la suite de la formation. Sauf faute lourde ou dol, la responsabilité globale d'AVISEA est plafonnée au montant hors taxes des sommes effectivement perçues au titre de la formation concernée. AVISEA déclare être titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité, dont elle communique l'attestation sur demande. Lorsque la formation a lieu dans les locaux du Client, celui-ci demeure responsable de la sécurité des lieux et des équipements qu'il met à disposition.

Article 14 - Sous-traitance et intervenants
AVISEA peut recourir à des formateurs indépendants ou à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie des formations, ainsi qu'à des prestataires techniques (outil de visioconférence, plateforme d'émargement), sous réserve de demeurer seule responsable à l'égard du Client. Ces intervenants et prestataires sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données. AVISEA atteste être à jour de ses obligations sociales et fiscales et remet, sur demande, les attestations prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 du code du travail.

Article 15 - Non-sollicitation de personnel
Chaque Partie s'interdit de solliciter ou d'embaucher, directement ou indirectement, un collaborateur ou intervenant de l'autre Partie affecté à la formation, pendant la durée du Contrat et douze (12) mois après son terme, sauf accord écrit préalable.

Article 16 - Force majeure
Aucune Partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Les obligations affectées sont suspendues pour la durée de l'événement ; si celle-ci excède deux (2) mois, chaque Partie peut résilier le Contrat par écrit, sans indemnité, les formations réalisées restant dues.

Article 17 - Résiliation
En cas de manquement grave d'une Partie à ses obligations, non réparé dans les trente (30) jours suivant une mise en demeure écrite, l'autre Partie peut résilier le Contrat de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts. En cas d'interruption de la formation à l'initiative du Client, les prestations réalisées, les sessions annulées dans les conditions de l'article 10 et les engagements irrévocablement pris par AVISEA restent dus.

Article 18 - Protection des données personnelles
Dans le cadre de la formation, AVISEA traite des données personnelles des participants (identité, coordonnées professionnelles, fonction, présence, résultats d'évaluation) aux seules fins de gestion, de réalisation, de suivi et de justification de la formation, et pour répondre à ses obligations légales et à celles de ses financeurs. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations légales et contractuelles applicables, puis supprimées ou archivées. Les Parties s'engagent à respecter le règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Le Client informe les participants de ces traitements. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition auprès d'AVISEA, qui peut être saisie à l'adresse électronique indiquée au devis.

Article 19 - Qualité, accessibilité et réclamations
AVISEA est certifiée Qualiopi et s'engage dans une démarche d'amélioration continue. Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'adaptations à étudier avec AVISEA ; le Client est invité à lui signaler tout besoin spécifique dès l'inscription. Toute réclamation ou difficulté rencontrée peut être adressée par écrit à AVISEA, qui s'engage à en accuser réception et à y apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Article 20 - Référence commerciale
AVISEA ne peut citer le nom, la marque ou le logo du Client à titre de référence commerciale qu'avec son accord écrit préalable.

Article 21 - Dispositions diverses
Toute modification du Contrat requiert un avenant écrit signé des Parties. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une stipulation ne vaut pas renonciation. Si une stipulation était déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient leur plein effet. Les notifications sont valablement adressées par courriel avec accusé de réception aux interlocuteurs désignés.

Article 22 - Droit applicable et juridiction compétente
Le Contrat est soumis au droit français. En cas de différend, les Parties s'efforceront de rechercher une solution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite du litige. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Paris, auquel les Parties attribuent compétence exclusive, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.